Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le 21 DEC. 2022
ID : 062-246200638-20221216-DCS_221214_504-DE

SYNDICAT INTERCOMMUNAL À VOCATIO
"COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOI

****

DÉPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS

****

COMITÉ SYNDICAL

SÉANCE DU MERCREDI 14 DECEMBRE 2022 À 18 h 30

Nombre de délégués : 129

Date de la convocation et d'affichage : 8 décembre 2022

Présents à la séance : 68

Compte-rendu de la séance : 15 décembre 2022

****

L'an deux mille vingt-deux, le 14 décembre à dix-huit heures trente, le comité syndical de la "Communauté du Béthunois" s'est assemblé à Béthune, Salle Olof Palme, présidé par Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, en sa qualité de Président suivant convocation faite le 8 décembre 2022.

Etaient présents : Les délégués de la commune d'Allouagne : MM. HENNEBELLE, LANVIN ; Le délégué de la commune d'Auchel : M. CARRE ; Les délégués de la commune de Béthune : Mme BOULART, M. GIBSON, Mme LOISEAU, MM. BARRE, ELAZOUZI, CORDONNIER, PERRIN, Mme BERROYER, M. SCALONE, Mmes PHILIS, HARFAUX HAELEWYN, MM. KWARTNIK, CAUET, Mme DESCAMPS ; Le délégué de la commune de Beuvry : M. DELBARRE ; Les délégués de la commune de Chocques : Mme TURBERT, M. DUMUR; Les délégués de la commune de Drouvin-le-Marais : MM. GOLLIOT, DELMAIRE ; La déléguée de la commune d'Ecquedecques : Mme MULLET ; Les délégués de la commune d'Essars : MM. MASSARD, DUBRULLE ; Le délégué de la commune de Festubert : M. DOUVRY ; Les délégués de la commune de Fouquereuil : MM. OGIEZ, BILLET ; Les délégués de la commune de Fouquières-lez-Béthune : Mme DUBY, M. WYNNE ; Les délégués de la commune de Gonnehem : MM. DELORY, ROUSSEL ; La déléguée de la commune de Gosnay : Mme BAUDRIN ; Les délégués de la commune d'Hersin-Coupigny : MM. CARAMIAUX, DESCAMPS, FONTAINE, Mmes LECOMPTE, POIRET ; Le délégué de la commune d'Hesdigneul : M. LECOMTE ; Les délégués de la commune d'Hinges : Mme LAVERSIN, M. JOMBART, Mme LEFEBVRE; Les délégués de la commune de Labourse : MM. SCAILLEREZ, PRUVOST, COQUERELLE ; Les délégués de la commune de Lapugnoy : M. DELANNOY, Mmes VEREECQUE, GOFFART ; Les délégués de la commune de Noeux-les-Mines : Mme URBANSKI, MM. HOBERG, SWITALSKI, NOREL, Mme ANTKOWIAK, M. BLONDEL, Mmes DOMART, LEPINE ; Le délégué de la commune d'Oblinghem : M. HERNU ; Les délégués de la commune de Sailly-Labourse : MM. BELLAMY-FERAND, RATAJCZAK, Mme BUISINE ; Les délégués de la commune de Vaudricourt : MM. JURCZYK, DEBAILLEUL ; Les délégués de la commune de Vendin-lez-Béthune : Mme MEYFROIDT, M. DUFLOS ; La déléguée de la commune de Verquigneul : Mme BASSOM ; Les délégués de la commune de Verquin : MM. DELAHAYE, CODRON, GROUX.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le 21 DEC. 2022
ID : 062-246200638-20221216-DCS_221214_504-DE

Ont donné pouvoir : M. GACQUERRE à M. GIBSON, M. [illegible] Mme CHOCHOI à Mme HARFAUX HAELEWYN, M. JEVTOVIC à Mme BOULARD, M. SOLHEID à M. BARRE, Mme BEIGNIER à Mme DESCAMPS, M. BONNIERE à Mme MULLET, Mme CLEROT à Mme MEYFROIDT, Mme SAUVAGE à Mme LECOMPTE, M. TASSEZ à M. OGIEZ.

Se sont fait représentés : M. MASSART par M. DUMUR, Mme DECOURCELLE par M. DELMAIRE, M. MALBRANQUE par M. DUBRULLE, M. VAAST par Mme BAUDRIN, Mme CARON par Mme GOFFART, Mme GODART par Mme LEPINE,

Absents - Excusés : M. BERRIER, Mme HOLVOET, M. VIVIEN, Mme CLERY, M. BOY, Mmes DERLIQUE, KUBIAK, M. PETIT, Mme DUCROCQ, BLASZCZYK, M. GACQUERRE, Mme BERTOUX, M. BRIGE, Mme CHOCHOI, MM. JEVTOVIC, SOLHEID, Mme BEIGNIER, Mme LEFEBVRE, M. FIGENWALD, Mmes VANBERGUE, WACH, M. BEAUVOIS, Mme DENIS, M. BAUDET, Mmes GIBON, NAPINSKI, M. MASSART, Mme DECOURCELLE, M. BONNIERE, MM. MALBRANQUE, VAAST, Mmes CLEROT, SAUVAGE, CARON, TOURSEL-DERUELLE, GODART, DUCLOY, MM. CHRETIEN, TASSEZ.

Mme Christelle BAUDRIN, déléguée suppléante de la commune de Gosnay, ayant été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, les a acceptées.

Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Président, ouvre la séance.

Envoyé en préfecture le 16/12/2022
Reçu en préfecture le 16/12/2022
Publié le 21 DEC. 2022
ID : 062-246200638-20221216-DCS_221214_504-DE

Comité syndical du 14 décembre 2022
Ae-By-Cs-Ees-Es-Ft-Fl-Fs-Gy-Hs
Lm-Sy-Ss-Ve-Vn

Code ser
AD

5-04 JARDINAGE À DOMICILE FRAIS DE GESTION 2023

Le service jardinage à domicile du SIVOM de la Communauté du Béthunois assure les prestations suivantes :

- *Placement de travailleurs auprès des personnes physiques employeurs,*
- *Accomplissement de toutes les formalités administratives, de déclarations sociales et fiscales liées à l'emploi de ces travailleurs.*

L'accomplissement de ces prestations occasionne pour le SIVOM de la Communauté du Béthunois des frais de fonctionnement qu'il convient de facturer au particulier employeur, bénéficiaire du service.

Après avis favorables de la commission solidarité santé du 29 novembre 2022 et de la commission administration générale planification et finances du 7 décembre 2022,

Monsieur le Président invite le comité syndical à fixer le montant de l'abonnement annuel pour frais de gestion du service de jardinage à domicile à 25.00 € à compter du 1er janvier 2023.

ADOPTÉ

Fait en séance les jours, mois et an que dessus
"Suivent les signatures"
Pour extrait conforme

COMMUNAUTÉ DU BÉTHUNOIS S.I.V.O.M. 62412 BÉTHUNE

Signé par : Pierre Emmanuel GIBSON
Date : 16/12/2022
Qualité : Président